

Sommaire

I. Amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur	I
1.1. Contractualisation Etat-Université	1
1.2. Dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des contrats	3
2. Extension de l'enseignement supérieur	4
2.1. Enseignement supérieur dans ses différentes composantes	4
2.2. Enseignement supérieur universitaire	5
3. Diversification de l'offre de formation universitaire	8
3.1. Parachèvement de la réforme pédagogique	8
3.2. Offre de formation universitaire	9
3.3. Actions pour l'émulation de l'excellence	12
4. Contribution au développement du capital humain	13
4.1. Initiative 10.000 ingénieurs	13
4.2. Initiative "Maroc Offshoring 2010"	14
4.3. Initiative 3.300 médecins	14
4.4. Autres stratégies sectorielles	14
5. Promotion de la recherche scientifique	16
5.1. Gouvernance de la recherche	16
5.2. Production scientifique	17
5.3. Emulation de l'excellence et appui à la recherche	17
6. Développement des services sociaux aux étudiants	19
6.1. Bourses	19
6.2. Hébergement	19
6.3. Restauration	20
6.4. Couverture médicale	20
7. Conclusion	21

La rentrée universitaire 2009/10 a été marquée par la signature des contrats de développement des universités le 06 octobre 2009 pour la mise en œuvre du Programme d'Urgence 2009-2012.

Les principales réalisations de cette année s'articulent autour de six axes principaux suivants :

- Amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur ;
- Extension de l'enseignement supérieur ;
- Diversification de l'offre de formation universitaire ;
- Contribution au développement du capital humain ;
- Promotion de la recherche scientifique ;
- Développement des services sociaux aux étudiants.

1. Amélioration de la gouvernance du système de l'enseignement supérieur

1.1. Contractualisation Etat-Université

Au cours de l'année universitaire 2009/2010, le secteur de l'enseignement supérieur universitaire a connu un événement historique majeur : la contractualisation Etat-Universités dans le cadre du programme d'urgence 2009-2012.

17 contrats de développement de l'Université ont été signés le 6 octobre 2009, devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, engageant, l'Etat représenté par le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, le Ministre de l'Economie et des finances, les présidents des 15 universités ainsi que les Directeurs des 2 établissements publics sous tutelle : le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) et l'Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles (ONOUSC).

Cette contractualisation constitue un **mode de relation** qui préserve l'équilibre entre un **Etat régulateur**, garant des priorités nationales mais aussi incitateur et animateur, et l'initiative des **universités autonomes** en droit et qui disposent de plus en plus de marges de manœuvre pour exercer effectivement leur autonomie. Elle offre ainsi un cadre à une mise en œuvre souple et adaptée des grands objectifs de l'Etat.

Ces contrats de développement visent à :

- **Répondre aux besoins réels des universités** dans les domaines de l'infrastructure d'accueil, de la diversification des filières de formation, de la promotion de la qualité et de l'émulation de l'excellence, l'amélioration de la gouvernance et l'ouverture sur l'environnement socio-économique.
- **Permettre à l'université de relever les grands défis** auxquels elle est confrontée, en particulier : l'amélioration du rendement interne et externe et l'amélioration de ses espaces et de la qualité des formations et de recherche ;

- **Accompagner les grands chantiers structurants** lancés par l'Etat par l'accélération du développement des formations techniques et professionnalisantes adaptées.

Ces contrats fixent des objectifs pour les principales activités des universités pour la période 2009/2012, particulièrement :

- La **réhabilitation** et maintenance des établissements universitaires existants.
- **L'orientation des étudiants** vers les formations scientifiques, techniques et professionnalisantes :
 - Augmentation des effectifs des étudiants dans les établissements à accès régulé (doubler à tripler l'effectif des nouveaux inscrits).
 - Développement des filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert (orientation de 25% des étudiants vers les Licences Professionnelles (LP) et de 50% vers les Masters Spécialisés (MS)).
- L'amélioration du **rendement interne et externe** du système en augmentant le taux de diplômation de 45% à 69% et le taux d'insertion de 26% à 58% et en octroyant un prix d'excellence à 1% des étudiants chaque année.
- La généralisation de **l'accréditation des unités de recherche** dans les universités (de 69% à 92%).
- L'augmentation du nombre de **publications dans les revues internationales** indexées (de 2 000 à 3 500 publications par an).
- Le développement de la **recherche appliquée** menée avec les entreprises : atteindre 1 700 projets par an.
- L'augmentation du nombre de thèses de **doctorat** soutenues (de 820 à 2 300 par an).
- La diversification des sources de **financement de la recherche scientifique**.
- La promotion de l'innovation : atteindre 330 **brevets** déposés sur la période 2009-2012
- La mise en place, au sein de chaque université, d'un système de **formation continue** des personnels pédagogique et administratifs, avec comme objectifs spécifiques, à l'horizon 2012 la réalisation de:
 - La formation continue à l'étranger au profit de 11 100 enseignants chercheurs;
 - La formation continue en pédagogie au profit de 2 804 nouveaux enseignants chercheurs;
 - La formation continue au profit de 10 459 administratifs et techniciens.

En contrepartie, l'Etat s'est engagé, de son côté, à **mettre la disposition des universités les ressources, financières et humaines**, nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

Les crédits mobilisés pour le financement du Programme d'Urgence 2009-2012 sont de l'ordre de **12.6 Milliards de DH** ventilés comme suit :

- 8.2 Milliards de DH pour le fonctionnement hors salaires ;
- 4.4 Milliards de DH pour l'investissement.
- 2400 postes budgétaires

1.2. Dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des contrats

La mise en œuvre de ces engagements contractuels est accompagnée par un dispositif de suivi et d'évaluation, qui a été déployé au niveau de l'ensemble des universités.

Un **reporting périodique** est prévu basé sur :

- un rapport d'étape sur l'état d'avancement (juin);
- un rapport annuel sur le bilan des réalisations (décembre) ;
- un plan d'actions annuel.

Ces rapports sont adossés à un **référentiel d'indicateurs** de suivi comportant 289 indicateurs :

- Indicateurs Principaux de niveau Université (108 indicateurs).
- Indicateurs Principaux de niveau Etablissement (100 indicateurs).
- Indicateurs de Base (81 indicateurs) nécessaires soit à la consolidation des valeurs des indicateurs de suivi au niveau global, de l'établissement et de l'université, soit pour le renseignement sur une situation intermédiaire indispensable à l'atteinte d'un résultat final.

2. Extension de l'enseignement supérieur

2.1. Enseignement supérieur dans ses différentes composantes

■ Infrastructure d'accueil

L'enseignement supérieur dans ses trois grandes composantes (universitaire, de formation des cadres et privée) comprend **16 universités et 339 établissements** :

- 15 universités publiques comportant 103 établissements ;
- 1 université publique à gestion privée avec 3 établissements ;
- 63 établissements de formation des cadres ;
- 170 établissements d'enseignement supérieur privé.

■ Effectif des étudiants

- **L'effectif global** des étudiants dans l'enseignement supérieur en 2009-2010 est de quelques **370 000** enregistrant une augmentation de **9%** par rapport à l'année 2007-2008.

Composante de formation	2007-08	2008-09	2009-10	Structure en %		Variation en % (2006-07/2009-10)
				2006-07	2009-10	
Universités publiques	292 776	293 642	309 990	87	84	6
Formation des Cadres	18 368	19 226	22 277	6	6	21
Enseignement supérieur privé	25 068	30 541	35 118	8	10	40
Total	336 212	343 409	367 385	100	100	9

- Bien que le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur universitaire ait augmenté de **6%**, sa part dans le total des étudiants de l'enseignement supérieur avec ses 3 composantes a diminué de **3 points**, durant la même période, au profit de l'enseignement supérieur privé qui a connu un accroissement de **40%** des effectifs de ses étudiants.
- Les établissements de la formation des cadres, tout en gardant la même part du global des effectifs étudiants de l'enseignement supérieur durant la période 2007-08 / 2009-10, ont enregistré un accroissement des effectifs de 21%.

2.2. Enseignement supérieur universitaire

■ Orientation de plus d'étudiants nouveaux inscrits vers les filières de formations scientifiques et techniques.

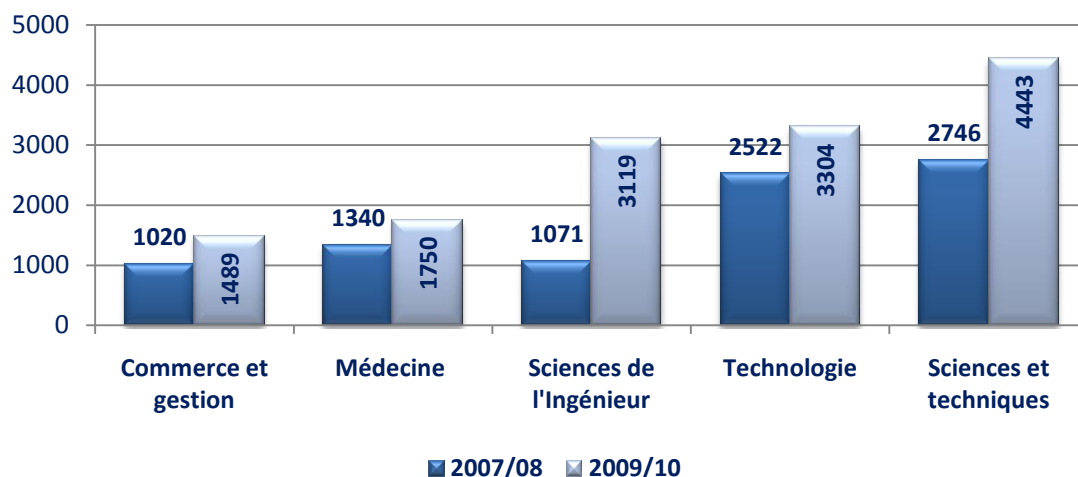
- Accroissement de l'effectif global des étudiants **nouveaux inscrits** de **18%** entre 2007-08 et 2009-10 et de **18,5%** par rapport à 2008/2009, soit un taux de réalisation de **104%** des engagements contractuels des universités pour 2009/10
- Augmentation de **+54%** des nouveaux inscrits dans les filières relevant du champ disciplinaire des sciences et techniques, passant de 20 770 étudiants à **32 019 étudiants** :

EVOLUTION DES EFFECTIFS NOUVEAUX INSCRITS PAR CHAMP DISCIPLINAIRE
2007-08 / 2009-10



- Accroissement de **24%** des nouveaux inscrits dans le domaine d'études des **Sciences**. La part de ces nouveaux inscrits dans le global des nouveaux inscrits, dans les domaines d'études à accès ouvert, a enregistré une augmentation de 5 points, passant de 18% à 23% en 2009-10.
- Augmentation de **78%** des effectifs nouveaux inscrits en licence professionnelle par rapport à 2008-2009. Le pourcentage des nouveaux inscrits dans ces formations a augmenté de **5 points** passant de **8%**, en 2008-2009, à 13% en 2009-2010, Soit un taux de réalisation de 88% des engagements contractuels des universités pour l'année 2009-10.
- Accroissement de **82%** des effectifs nouveaux inscrits dans les **domaines à accès régulé**, entre 2007-2008 et 2009-2010. Actuellement, ces domaines comptent **18%** du global des nouveaux inscrits contre 10% en 2007-2008.

**EVOLUTION DES EFFECTIFS NOUVEAUX INSCRITS DANS LES ETABLISSEMENTS A ACCES REGULE
2007-08 / 2009-10**

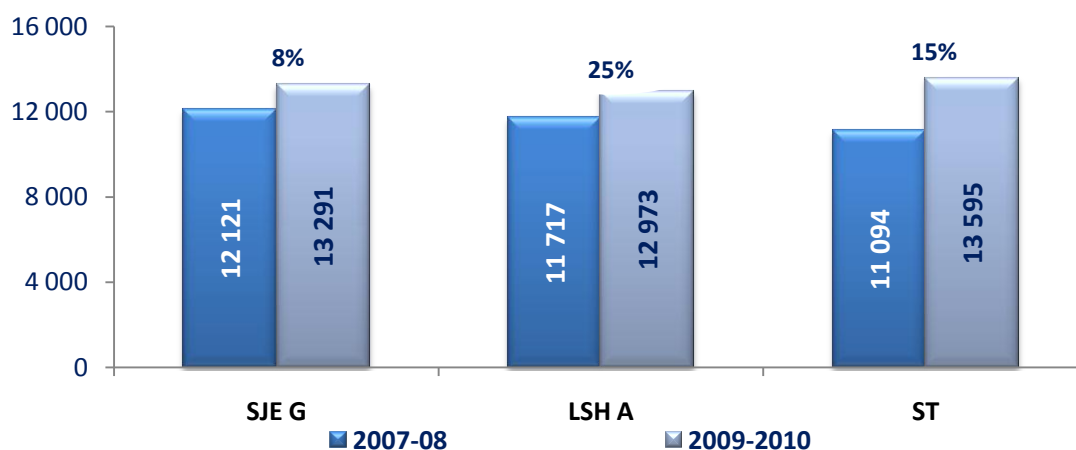


- Augmentation remarquable des effectifs nouveaux inscrits dans **les sciences de l'ingénieur (191%)**, faisant passer la part des nouveaux inscrits dans ce domaine, par rapport au global des nouveaux inscrits dans les domaines à accès régulé, de **13% à 20%** en 2009-2010.

■ **Augmentation de l'effectif des diplômés de 15% :**

- Nette progression des **diplômés des filières scientifiques et techniques** dans l'enseignement supérieur universitaire: Accroissement de **23%** entre 2007-2008 et 2009-10. Les diplômés des sciences de l'ingénieur ont enregistré un accroissement de 74%.

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DES DIPLOMES PAR CHAMP DISCIPLINAIRE
2007-08 / 2009-10**



- Amélioration du **taux de diplômation apparent** dans les établissements à **accès ouvert (+14%** entre 2007-08 et 2009-10).

- Nette amélioration de **ce taux dans les facultés des sciences (+52%)** et régression de près de 30% dans le domaine de l'enseignement originel.

Domaines d'études (accès ouvert)	2007-08	2008-09	2009-10	Variation en % (2007/2009-10)
Enseignement originel	61%	39%	43%	-30%
Sciences juridiques, économiques et sociales	30%	28%	32%	9%
Lettres et sciences humaines	39%	30%	42%	8%
Sciences	23%	30%	36%	52%
Total	32%	29%	37%	14%

3. Diversification de l'offre de formation universitaire

3.1. Parachèvement de la réforme pédagogique

■ Architecture LMD complétée : 2003-2009

L'architecture LMD, adoptée en 2003 a été mise en œuvre de façon progressive à partir de 2003-2004. L'année universitaire 2008-2009 a constitué la **dernière étape** de la mise en place de l'architecture pédagogique LMD à travers la mise en œuvre de la **réforme du cycle de Doctorat** et la mise en place des Centres d'Etudes Doctorales.

■ Renforcement de la Licence : une nouvelle approche

Les filières de **Licences d'Etudes Fondamentales** ont fait l'objet en 2008, d'une **auto-évaluation** au niveau des universités et d'une évaluation nationale en 2009.

Sur la base de ces évaluations, des recommandations du rapport 2008 du Conseil Supérieur de l'Enseignement et des mesures préconisées par le Programme d'Urgence 2009-2012, un **projet de « Renforcement de la Licence : nouvelle approche »** a été élaboré et mis en œuvre à partir de l'année universitaire 2009-2010. Ce projet a introduit des **innovations pédagogiques** : les contenus des formations rénovés, des tronc communs nationaux et des parcours spécifiques, des modules professionnalisants et d'entrepreneuriat. 460 parcours de formation ont été créés au niveau des semestres 5 et 6 des Licences nouvelle approche.

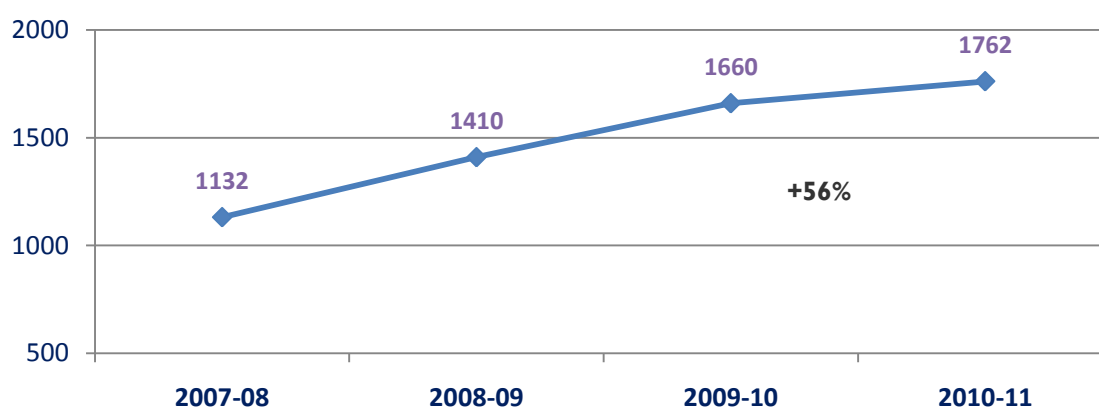
S'inscrivant dans le cadre des orientations et des mesures du programme d'urgence, les Licences "nouvelle approche" ont intégré des **mesures de lutte contre le redoublement et le décrochage**, mises en œuvre à partir 2009-2010 :

1. Mise en place d'un dispositif intégré pour l'enseignement des **langues** s'articulant autour des Centres de Ressources en Langues (tests de positionnement, manuels et ressources numériques, certificat de compétence en langues).
15% des nouveaux inscrits en 1^{ère} année de licence ont bénéficié de test de positionnement en début d'année en 2009-10.
2. Introduction dans le cursus de Licence des **enseignements transversaux** : modules de méthodologie du travail universitaire, modules Langues & Communication, modules informatiques. Des manuels pour l'enseignement des langues et de l'informatique ont été élaborés.
3. Mise en place d'un système de **tutorat** pour les étudiants en premier semestre S1 et du deuxième semestre S2 de Licence dans toutes les universités.
21% des étudiants inscrits en 1^{ère} année de la Licence d'études fondamentales ont bénéficié du tutorat en 2009/10, soit un taux de réalisation de 69% des engagements contractuels des universités pour l'année 2009-10.
4. **Orientation** des bacheliers et des étudiants et le développement des tronc communs et des passerelles entre filières pour permettre la réorientation.

3.2. Offre de formation universitaire

La mise en place de la **réforme pédagogique** dans les universités a permis le développement et la diversification de l'offre de formation et la mise en place de formations répondant à des besoins exprimés ou pressentis. Cet effort a été d'autant plus accentué avec la mise en œuvre des contrats de développement des universités dans le cadre du Programme d'Urgence 2009-2012. Ainsi, le **nombre de filières accréditées a augmenté de plus de 50% entre 2007 et 2010**.

EVOLUTION DU NOMBRE DE FILIERES ACCREDITEES
2007/08 – 2009/10



■ Réadaptation continue de l'offre de formation

Conformément aux normes pédagogiques nationales, les filières sont accréditées pour une durée limitée. Un **processus continu de révision des filières** a été mis en place : auto-évaluation des filières par les équipes pédagogiques et les structures institutionnelles de l'université, évaluation externe par les commissions nationales et renouvellement de l'accréditation. Ce processus permet de ressortir les forces et les faiblesses de la formation et d'examiner **l'opportunité de continuer à offrir cette formation**. En 2010, cette opération a permis **l'auto-évaluation de 88%** des filières concernées par le renouvellement de l'accréditation (607 filières) et le **renouvellement de l'accréditation de 65% filières**. Les filières non renouvelées ont été en majorité remplacées par de **nouvelles filières** de formation jugées plus opportunes (accréditation de 350 nouvelles filières dont **70% sont professionnelles**).

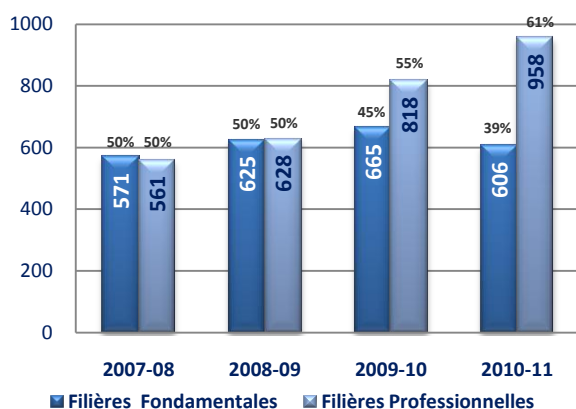
■ Filières professionnelles dans les universités

L'offre de formation actuelle des universités (2010/2011) compte quelques **1762 filières** réparties sur les 4 niveaux de formation (Diplôme Universitaire de Technologie, Licence, Master, Doctorat) et couvre la majorité des domaines de formation : outre les formations classiques universitaires scientifiques, sociales, juridiques et littéraires, les universités couvrent les domaines de formation spécialisée: *Industries, technologies de l'information et*

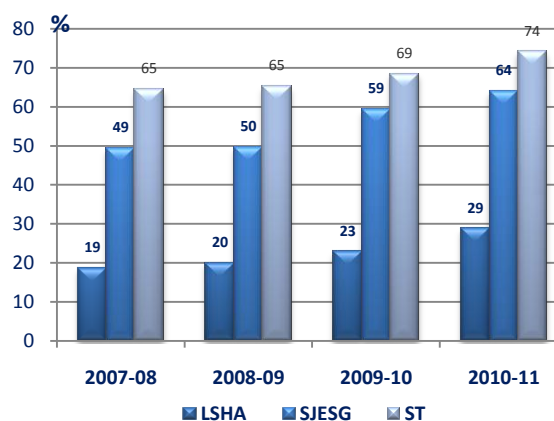
de la communication, commerce, management des entreprises et administration des affaires, environnement, aménagement du territoire, métiers sociaux, produits agricoles et de la mer, activités communicationnelles et culturelles, tourisme, banque et finances, relations internationales...

Le nombre de filières professionnalisantes est passé de 560 à 960 filières entre 2007/2008 et 2010/2011 enregistrant une **augmentation de 71%**, alors que les filières fondamentales n'ont évolué que de 41%.

**EVOLUTION DES FILIERES PROFESSIONNELLES
2007/08 – 2010/11**



**EVOLUTION DU % DES FILIERES PROFESSIONNELLES
PAR CHAMP DISCIPLINAIRE
2007/08 – 2010/11**



Cet effort de **professionnalisation** de l'offre de formation est **plus marqué** pour le champ disciplinaire des **Sciences et Techniques (ST)**. Les filières des Lettres, Sciences Humaines et Arts (LSHA) restent par contre plus orientées vers les formations de type fondamental.

■ Développement des filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert:

S'inscrivant dans les orientations et mesures préconisées par le programme d'urgence, visant le développement de filières professionnalisantes dans les établissements à accès ouvert, le nombre de filières de Licence Professionnelle et de Master Spécialisé accréditées dans ces établissements a connu, en 2009-2010, un accroissement de **42%** par rapport à 2008-2009. Cet accroissement est de **63%** par rapport à 2007-2008.

Cette dynamique de professionnalisation a permis à ces établissements de développer des formations répondant aux besoins des secteurs clés (Energie, BTP, Environnement, Tourisme, Offshoring, Transport et logistique). 144 filières s'inscrivant dans ces besoins sont accréditées en 2009/2010 dans les établissements à accès ouvert.

■ Diversification des formations Master et articulation Master / Doctorat

La réforme du Doctorat, mise en œuvre à partir de 2008-2009, consacre la promotion des liens enseignement-recherche-innovation, notamment à travers :

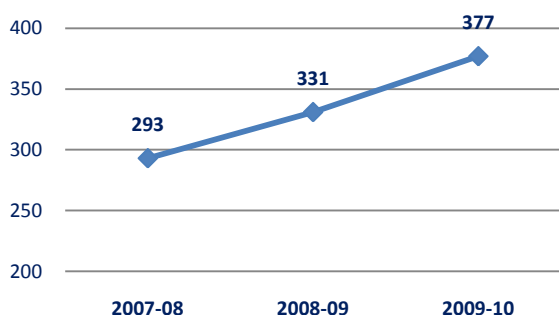
- L'organisation des études et recherches doctorales au sein des **Centres d'Etudes Doctorales** (CEDoc) adossés à des équipes d'enseignants-chercheurs pluridisciplinaires accréditées par l'université ;
- L'introduction de **formations complémentaires**;
- Le renforcement de l'**articulation** entre le **doctorat** et le **master** recherche,
- L'encouragement de la **recherche-développement-innovation**.

Par ailleurs, et en vue d'assurer un meilleur encadrement et suivi des doctorants, la **Charte des thèses** a été institutionnalisée.

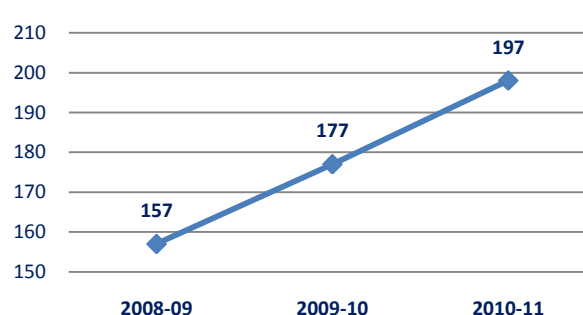
Ainsi, **51 Centres d'Etudes Doctorales** ont été créés abritant **197 formations doctorales** dans divers domaines de recherche en Sciences et Techniques, Sciences de la Santé, Sciences de l'Ingénieur, Langues & communication, lettres, sciences humaines et sociales, sciences juridiques, économiques et les sciences de gestion.

La réforme du doctorat a été précédée par la mise en place des Masters à partir de la rentrée universitaire 2006-2007. Ces formations couvrent un large spectre de spécialités dans les champs disciplinaires des sciences et techniques, sciences de la Santé, sciences de l'ingénieur, les langues (arabe, amazighe et étrangères), la communication, la traduction, les lettres & Arts, les sciences humaines et sociales, les sciences juridiques, les sciences Economiques et de gestion.

**EVOLUTION DES FILIERES MASTER RECHERCHE
2007/08 – 2009/10**



**EVOLUTION DES FORMATIONS DOCTORALES
2007/08 – 2009/10**



3.3. Actions pour l'émulation de l'excellence

■ Prix d'excellence

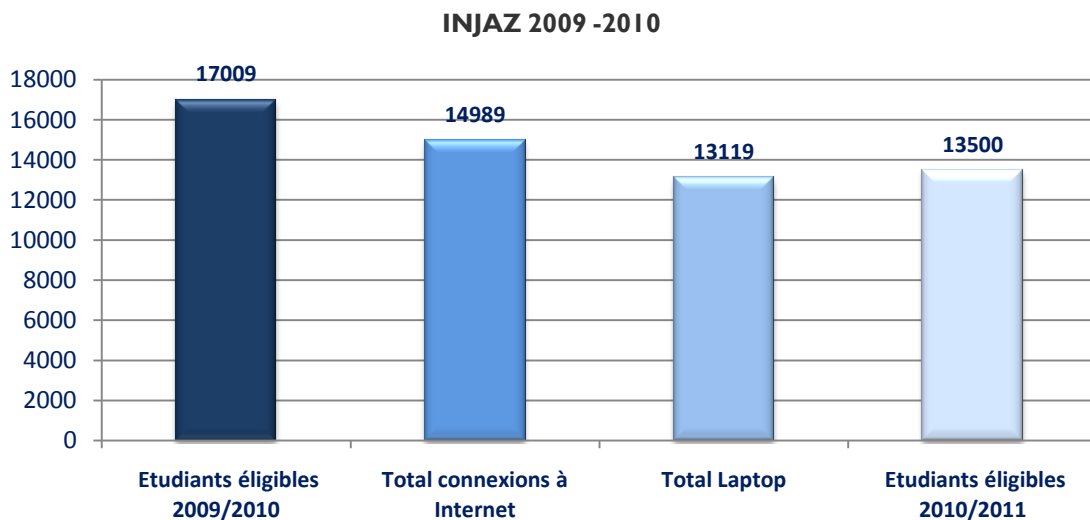
Parmi les mesures préconisées par le programme d'Urgence l'instauration d'une dynamique d'émulation de l'excellence des étudiants à travers des prix d'excellence. L'ensemble des universités ont prévu d'offrir des prix **d'excellence à 1% de leurs étudiants**.

■ Programme INJAZ

Le programme INJAZ, lancé le 13 novembre 2010, s'inscrit dans la priorité stratégique « Transformation Sociale » de la **stratégie nationale Maroc Numeric 2013** qui vise à rendre accessible aux citoyens l'Internet haut-débit et favoriser l'accès aux échanges et à la connaissance. INJAZ est fait également partie du Programme d'Urgence 2009-2012 visant la promotion de la qualité et l'émulation de l'excellence à l'université.

Au titre de l'année universitaire **2009-2010**, le **programme a profité à 88%** des 17 000 étudiants éligibles, soit **15 000 étudiants** répartis sur **44 établissements** dans **19 villes** du Royaume.

Pour l'année **2010-2011**, le programme INJAZ concernera environ **13 500 autres étudiants** : 10 000 étudiants inscrits dans les filières d'ingénieurs et cycle Master et Master spécialisé et 3 500 doctorants en Sciences & Techniques.



4. Contribution au développement du capital humain

Les universités, dans le cadre de l'adaptation de leur offre de formation aux besoins des secteurs socio-économiques, ont participé activement aux grands **chantiers de dynamisation de l'économie nationale** à travers la formation des ressources humaines qualifiées et spécialisées. Pour chacun des secteurs, **l'offre de formation des universités est révisée** en 3 phases :

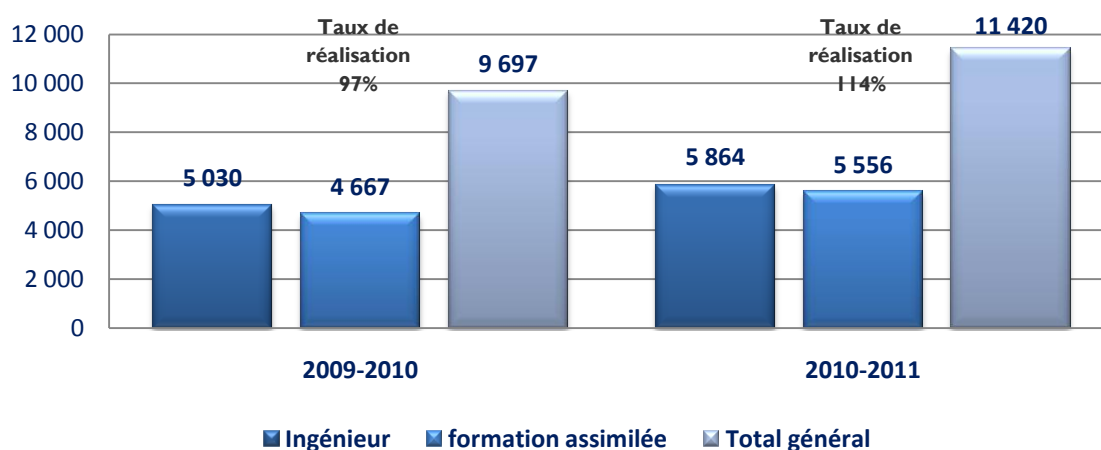
- Identification et **renforcement des formations existantes** répondant aux besoins identifiés par les secteurs économiques.
- **Adaptation de formations existantes** pour prendre en compte les exigences des secteurs professionnels en termes de profils (création de nouvelles options, révision des programmes...)
- Création de **nouvelles formations**.

Cette démarche est accompagnée par des mesures pédagogiques pour le renforcement des compétences professionnelles des lauréats, d'intervention de la profession dans l'élaboration des filières et leur encadrement et la mise à disposition de ressources nécessaires à la réussite de ces formations (équipement, budget de fonctionnement, projets de coopération ...)

4.1. Initiative 10.000 ingénieurs

Lancée en 2006, cette initiative gouvernementale avait comme objectif la formation de 10 000 ingénieurs et assimilés à l'horizon 2010. Aujourd'hui, cet objectif est largement atteint et même dépassé.

PROGRAMME 10 000 INGENIEURS ET ASSIMILES
(DIPLOMES)



4.2. Initiative "Maroc Offshoring 2010"

Cette initiative gouvernementale, lancée en 2006, a permis de former quelques 6 000 lauréats dans les domaines identifiés : informatique, management, banque, finance, assurance, commerce et comptabilité. Les objectifs de formation pour les universités ont été atteints globalement à 100%.

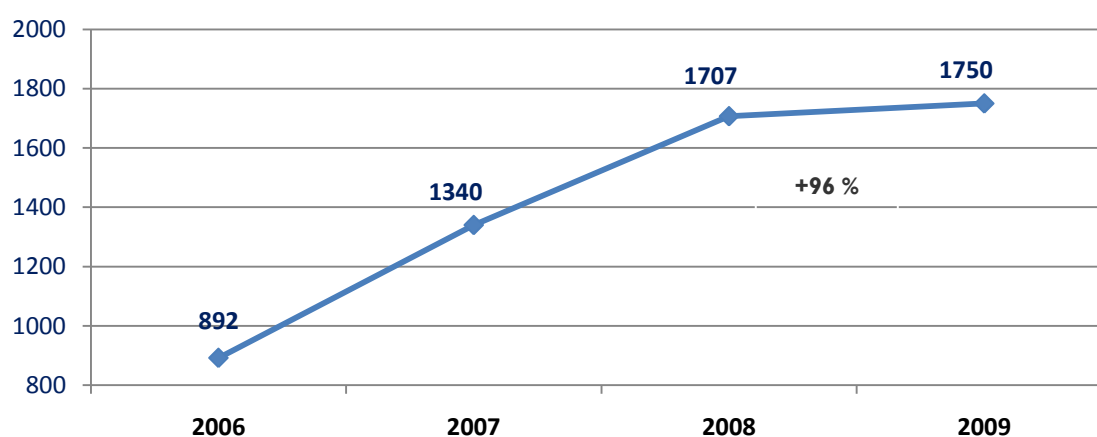
Domaine	Effectifs des lauréats sur la période 2007-2010	Taux de réalisation %
Management	434	80%
Ingénieurs (informatique)	1 780	110%
Techniciens (informatique)	1 638	125%
Administratifs I (Banque, Assurance, comptabilité, Commerce)	2 397	87%
Total	6 249	100%

4.3. Initiative 3.300 médecins

L'initiative 3 300 médecins, lancée en 2007 /2008, a pour objectifs à l'horizon 2020 :

- Le doublement de la densité médicale pour passer de 5 à 10 médecins/10 000 habitants.
- L'augmentation du nombre de médecins formés par année pour passer de 869 à 3 300 médecins.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DES NOUVEAUX INSCRITS EN MEDECINE
2006 - 2009



4.4. Autres stratégies sectorielles

Les universités sont actuellement impliquées dans les programmes nationaux suivants :

- **Pacte d'émergence industrielle** (Offshoring, Automobile, Aéronautique & Spatial, Electronique, Textile & cuire, Agroalimentaire) :

L'analyse de l'offre de formation supérieure existante a permis de faire ressortir :

- Un taux de couverture à hauteur de 100% des besoins identifiés en cadres de niveau Bac+5 (ingénieurs et Management) ;
 - Une couverture de l'ordre de 60 % des besoins identifiés en cadres intermédiaires (Bac+3) ;
 - Un taux de couverture à hauteur de 35 % des besoins identifiés en techniciens supérieurs (Bac+2).
- **Tourisme** : Contrat RH-Hôtellerie 2008-2012.
 - **Environnement** : Stratégie nationale de promotion de l'emploi environnemental
 - **Transport et logistique** : stratégie nationale de formation et de qualification des acteurs du secteur du transport
 - **Energie** : stratégie énergétique pour le Maroc (énergies renouvelables et des secteurs impactés par l'efficacité énergétique).

Nous constatons que l'offre de formation des universités dans ces domaines a connu une nette évolution :

Secteurs	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	Variation en % (2007-08 / 2010-11)
Energie	9	13	19	29	222 %
Bâtiment et travaux publics	13	16	22	23	77 %
Logistique et transport	20	24	30	36	80 %
Environnement	31	58	78	107	245 %
Tourisme	7	10	27	35	400 %
Total	45	80	121	176	154 %

5. Promotion de la recherche scientifique

5.1. Gouvernance de la recherche

■ Constitution d'une commission nationale ad hoc chargée de mener une réflexion sur les problématiques et le développement de la recherche

Etude par cette commission des aspects relatifs à/aux :

- La gouvernance (Coordination, financement, valorisation et évaluation),
- Ressources humaines (statut unique de l'enseignant chercheur et relève),
- Projet loi d'orientation de la recherche.

■ Orientation de la recherche

Suite à une consultation nationale, **8 programmes** prioritaires de recherche couvrant la période 2009-2012 ont été arrêtés à savoir :

- Programme I : Agriculture en conditions difficiles,
- Programme II : Amélioration de la qualité de la vie,
- Programme III : Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles,
- Programme IV : Environnement et développement durable,
- Programme V : Biotechnologies,
- Programme VI : Gestion des risques,
- Programme VII : Innovation et compétitivité des entreprises,
- Programme VIII : Développement socioéconomique et culturel.

■ Organisation et structuration de la recherche

Sur la base de normes nationales, la recherche a été structurée dans les 15 universités. Ceci a permis la mise en place en 2007-2008 de **982 structures de recherche accréditées** par les conseils d'université, réparties de la manière suivante :

Nature de la structure	Nombre de structures accréditées
Equipes	445
Laboratoires	488
Centres d'études et de recherche	20
Groupes	25
Observatoires	4
Total	982

Les structures de recherche sont accréditées à **100%** dans 14 universités. Le processus d'accréditation a franchi un grand pas où l'adhésion des enseignants-chercheurs est forte;

51 Centres d'Etudes Doctorales (CEDoc) sont créés à partir de 2008-2009 dans la cadre de la nouvelle réforme.

5.2. Production scientifique

Le nombre de publications dans les revues internationales indexées est passé de 1314 en 2007-2008 à 1969 en 2009-2010 enregistrant ainsi une **augmentation de 50%** et un taux de réalisation des engagements contractuels des universités de **89%**.

Année universitaire	2007/08	2008/09	2009/10	Variation en % (2007/08 – 2009/10)
Nombre de publications dans les revues internationales indexées	1 314	1 764	1 969	50

Le nombre de thèses soutenues est passé de 820 thèses soutenues en 2007-2008 à 583 thèses soutenues en 2009-2010, soit une baisse de 29% et un taux de réalisation des engagements contractuels des universités de **56% à fin mai 2010** (ce taux est appelé à augmenter puisqu'un grand nombre de thèses ne sont soutenues qu'à la fin de l'année universitaire)

Près de 295 000 téléchargements d'articles scientifiques sont effectués auprès de l'IMIST, en 2009-2010, soit une progression de 5% par rapport à 2008-2009.

5.3. Emulation de l'excellence et appui à la recherche

- Octroi de **200 bourses annuellement** aux étudiants excellents titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent (2300 DH/mois sur 12 mois de l'année et pendant 3 années).
- Octroi de **bourses de mérite** pour **50%** des étudiants inscrits en **Master** et **70%** des étudiants **doctorants**. Le nombre total de ces bourses est passé de 8.610, en 2007-2008, à près de 16.250 en 2009-2010, soit une **augmentation de 53%**.
- Contractualisation avec les laboratoires de recherche nationaux les plus performants érigés en unités associées au CNRST (59 unités).
- Organisation de la 3^{ème} édition du **Grand Prix de l'invention et de la recherche en sciences et technologie** : 47 candidatures reçues et octroi de 3 prix et de deux attestations d'encouragement le 6 octobre 2010.
- Lancement de la 2^{ème} édition du prix de la compétitivité et du partenariat Université-Entreprise. La remise des prix est prévue pour la mi-novembre 2010.
- Démarrage des projets d'investissement **Creuzet** (fabrication d'équipements aéronautiques : 150 Mdh, 145 emplois à créer), **Mincoproduct** (Conception et fabrication de composants électroniques : 68 Mdh, 80 emplois à créer). Ces projets emploient les diplômés de l'enseignement supérieur dans des secteurs de haute technologie. Ces projets viennent aux côtés des autres projets déjà installés tels que ST-Microelectronics, Pininfarina, Safran, Polyfil, Valeo, Alcatel-Lucent, ...
- 150 diagnostics technologiques d'entreprises par le Réseau de Diffusion Technologique (RDT) en 2009 ;

- Une étude a été réalisée portant sur la faisabilité d'un centre de prototypage au Maroc .
Les principaux constats :
 - véritable attente de la part de l'environnement national pour un projet de création d'un centre de prototypage ;
 - Marché existant et potentiel : près de 6 Milliards Dh ;
 - Niches porteuses : Fonderie, Aéronautique, Bois & Ameublement et Artisanat, Plastique.

6. Développement des services sociaux aux étudiants

6.1. Bourses

- L'**effectif global** des boursiers est passé de 100 673 en 2007-2008 à **128 303** en 2009-2010, soit une **augmentation de 27%**.
- En 2009-2010 l'**enveloppe budgétaire** allouée aux bourses se chiffre à **488 millions DH**.
- L'effectif des bénéficiaires de la bourse sociale attribuée par les commissions préfectorales et provinciale des bourses a connu une **progression de 12%** entre 2007-2008 et 2009-2010. Le nombre de boursiers est passé de 100 404 à **112 049**.
- **Augmentation du nombre des nouvelles attributions de bourses sociales** pour la satisfaction des **demandes en provenance des provinces déshéritées**.
 - Le **taux de couverture** de ces demandes a atteint **98%** en moyenne en 2010 soit une augmentation de 2% par rapport à 2009.
 - **50 provinces** du Royaume bénéficient d'un **taux de couverture de 100%** dont 12 provinces du sud et 38 provinces concernées par l'INDH.
- **1000 bourses** ont été accordées en 2010, aux étudiants dont les parents **résident à l'étranger** dans le cadre du partenariat conclu entre le département et le ministère délégué chargé de la communauté marocaine résidente à l'étranger.

6.2. Hébergement

- Le réseau des cités universitaire englobe **19 cités**.
 - La capacité d'accueil actuelle s'élève à **35 000 lits**, n'enregistrant aucun changement par rapport de 2007-08.
- **Partenariat avec le privé**
- 4140 lits supplémentaires** ont renforcé la capacité d'accueil en 2008-2009 à Kénitra, Meknès et Rabat, grâce aux accords conclus avec quelques opérateurs privés en 2007, soit **10,5% de la capacité totale d'accueil**.

6.3. Restauration

- **10 cités** universitaires disposent d'un restaurant.
- Une moyenne de **6 millions de repas** est **servie** annuellement dans les restaurants et internats universitaires.
- Achèvement de la **rénovation du restaurant de la cité universitaire Moulay Ismail** - Rabat. Il sera opérationnel à partir de la rentrée universitaire 2010-2011 avec capacité de **servir 320 000 repas par an**.

6.4. Couverture médicale

La commission interministérielle chargée de présenter un projet de couverture médicale pour les étudiants a conclu à la préparation d'un projet de texte, qui une fois au point sera mis dans le circuit pour son approbation par le gouvernement et son adoption par le parlement. Comme c'est un processus relativement long et qu'il va falloir l'étayer par un certain nombre de données démographique, médicales et actuarielles, une alternative de couverture de tous les étudiants devra être mise en place en première étape par l'ONOUSC.

A ce sujet, il est proposé de :

- Restructurer et renforcer les structures médicales de l'ONOUSC;
- Réviser le cadre conventionnel de l'ONOUSC avec le Ministère de la Santé en le complétant par des conventions concernant les soins hospitaliers et ambulatoires avec les hôpitaux SEGMA et les CHU ;
- Etablir également des conventions avec le secteur privé selon les besoins ;
- Etablir un système d'immatriculation des étudiants avec une élaboration d'une carte "Santé étudiant" ouvrant accès au panier de soins définis par la convention avec le Ministère de la Santé ;
- Définir les modalités de financement ainsi que les procédures à suivre pour le règlement des dépenses inhérentes aux soins d'hospitalisation des étudiants ;
- L'ONOUSC développera des "centres de santé médico-sociaux universitaires" pour les consultations et les soins ;
- Ces mesures seront arrêtées sur la base de la nouvelle stratégie qui sera adoptée suite aux recommandations des différentes études réalisées et du programme d'urgence.

7. Conclusion

Le processus de contractualisation amorcé par le Programme d'Urgence 2009-2012, a redéfini la relation Etat-Université et a jeté les bases d'une nouvelle culture d'engagement pour des résultats concrets et mesurables.

L'autonomie de l'Université s'exprime ainsi par la définition d'objectifs s'inscrivant dans les orientations nationales et par le choix et la pratique d'approches managériales adaptées. Le dispositif de suivi-évaluation, conçu et mis en place comme un réel outil de planification et d'aide à la prise de décision, permettra d'accompagner les universités et les services centraux dans la réalisation des objectifs définis par le Programme d'Urgence.

A travers la mutation qui s'opère dans la gouvernance du secteur de l'enseignement supérieur, celui-ci connaît actuellement un développement considérable aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif :

- L'extension de l'infrastructure de l'enseignement supérieur pour accueillir les nouveaux bacheliers et accompagner la progression de la demande pour ce secteur.
- L'amorce de l'orientation des étudiants vers les sciences et technique qui est également accompagnée par le développement d'une offre de formation plus diversifiée et professionnalisante dans ce champ disciplinaire.
- La forte amélioration des effectifs des inscrits dans les établissements à accès régulé pour accompagner les chantiers de développement sectoriels en cours, en particulier par la formation dans le domaine de l'ingénierie, les sciences et techniques, le management, la technologie, la médecine... Cette augmentation est accompagnée par la création de nouvelles formations répondant à des métiers ciblés.
- L'amélioration du rendement interne du système de l'enseignement supérieur.
- L'adoption d'un processus continue de révision des formations pour leur amélioration et leur adaptation aux besoins de développement socio-économique du pays.
- La restructuration des espaces de recherche dans les universités par la création de centres d'études doctorales, de nouvelles formations doctorales, la fédération des équipes et compétences et l'accréditation des structures de recherche universitaires. Une amélioration de la production scientifique et le début d'une orientation vers une recherche appliquée tournée vers l'innovation est également engagée.

Ces avancées sont accompagnées par un effort notable dans le domaine des services sociaux aux étudiants notamment en termes de bourses, de capacité d'hébergement et de restauration. La couverture médicale des étudiants est un chantier ouvert et en cours de mise en œuvre.

Afin de confirmer cette évolution, de nouveaux chantiers sont lancés et d'autres sont en cours et concernent :

- L'adéquation de l'offre de formation universitaire aux exigences de l'économie et l'orientation des étudiants vers les domaines porteurs avec la mise en place de dispositifs de suivi de l'insertion au niveau des universités.
- Le renforcement de l'autonomie de l'université (gestion des ressources humaines, statut du personnel, ressources financières...)
- Le renforcement des mécanismes de régulation et des dispositifs de réédition des comptes (contractualisation, accréditation, évaluation institutionnelle...)
- La révision du cadre législatif et réglementaire pour accompagner la mise en œuvre de ces chantiers.